



Compte rendu Réunion Comité Syndical Séance du 02 juillet 2015

L'an deux mil quinze, le vingt cinq juin, le comité syndical régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie de Baugy. Le quorum n'étant pas atteint, l'an deux mil quinze, le deux juillet, le comité syndical à nouveau convoqué avec le même ordre du jour, s'est réuni à la Mairie de Savigny en Septaine, sous la présidence de Monsieur Marcel MAZENOUX, Président.

Nombre de membres présents : 4

En exercice : 8

Qui ont pris part aux délibérations : 2 (Madame Legros et Monsieur Pille sont arrivés après les votes)

Secrétaire de séance : Monsieur MARCEL Dominique

Date de la convocation : 26 juin 2015

Présents : Messieurs MARCEL Dominique, MAZENOUX Marcel, PILLE Jean Pierre, Madame LEGROS Ghislaine

Excusés avec pouvoir : Monsieur DURAND Denis donne pouvoir à Madame LEGROS Ghislaine

Excusés : Madame BEUTIN Michèle, Monsieur LAVAULT Philippe

Absents : Monsieur BLONDEAU Jean-Luc

Le compte rendu de la réunion du 02 avril 2015 est approuvé à l'unanimité

1 - AVANT PROJET DU HANGAR ET DU BATIMENT ADMINISTRATIF

Monsieur le Président présente l'avant projet du hangar et du bâtiment administratif (locaux et prix). Après discussion entre les membres présents, Monsieur MARCEL demande de revoir le matériau du sol (enrobé ou béton).

2 - REGLEMENT DECHETERIE : MODIFICATION

Nous avons une forte demande pour récupérer les filtres à huile des professionnels en déchèterie. Nous allons mettre en place une filière spécifique. Il convient donc de rajouter sur le règlement un tarif pour accepter ces déchets. Le tarif est de 0.50 € le filtre.

Après en avoir délibéré, le comité syndical accepte ce tarif et la modification du règlement de la déchèterie.

3 - CONVENTION CONTRAT ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

Monsieur le Président expose à l'assemblée que suite à la demande du gardien actuel, son contrat ne sera pas renouvelé. Un nouveau contrat d'accompagnement pour l'emploi avec Cap Emploi sera passé pour recruter un emploi à 24/35^{ème} qui est nécessaire pour le gardiennage de la déchèterie d'Avord le vendredi après midi et le samedi toute la journée, de même que pour le remplacement des congés ou en cas d'absence. Cet emploi sera assuré par une personne qui connaît les déchèteries pour avoir effectué des remplacements au sein de notre syndicat.

Après en avoir délibéré, le comité syndical accepte ce contrat et tous les renouvellements concernant ce même contrat.

4 - POINT D'APPORT VOLONTAIRE A ETRECHY

La commune profite d'un réaménagement de l'Avenue du Général de Gaulle pour déplacer le point d'apport volontaire. Le Sictrem accepte de prendre en charge les coûts de création de la plateforme. Cette participation s'élèvera à 1 500 €. Un mandat sera donc émis au compte 658.

Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise le président à procéder aux écritures comptables.

5 - POINT D'APPORT VOLONTAIRE A NOHANT EN GOUT

La commune de Nohant-en-Goût a fait la demande pour mettre en place un nouveau point d'apport volontaire. Le comité syndical accepte cette demande et réalisera la construction d'une plateforme ou l'aménagement nécessaire à la création de ce point.

Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise le président à signer tout document afférent à cette opération.

6 - CLIMATISATION DES DECHETERIES

Le comité syndical autorise le président à réaliser des travaux pour mettre en place une climatisation dans chaque local gardien des déchèteries de Baugy et Avord.

7 - SUBVENTION ASSOCIATION

Après présentation par Monsieur Mazenoux de l'« Association pour les enfants de Katmandou », le Sictrem décide de faire un don de 100 € à cette association.

8 - REDEVANCE CRECHE

Une crèche s'est créée Avenue de Bourges à Avord. Cette crèche sera opérationnelle au 1^{er} septembre 2015 et pourra accueillir 60 enfants avec 20 salariés.

Le Sictrem retiendra un équivalent habitant de 40 personnes pour cet établissement. Le montant supplémentaire demandé à la CDC de la Septaine pour 2015 sera de 80 personnes : $2 = 40 : 3$ (1/3 de l'année 2015) $\times 67.60$ € (coût par habitant) = 901.33 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical accepte ce montant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 30

Le secrétaire de séance,
Dominique MARCEL
